



BARÈME

BARÈME « TRANSACTIONS » APPLIQUÉ

Les honoraires sont libres (ordonnance n°8661243 du 1^{er} Décembre 1986) TAUX de TVA en vigueur 20%.

- BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION

(Honoraires TTC à la charge du vendeur, applicables sur le prix du vendeur)

- 5 000€ TTC jusqu'à 50 000€
- 8 000€ TTC jusqu'à 100 000€
- 10 000€ TTC jusqu'à 150 000€
- 15 000€ TTC jusqu'à 300 000€
- 20 000€ TTC jusqu'à 400 000€
- 30 000€ TTC jusqu'à 600 000€
- 50 000€ TTC jusqu'à 1 000 000€
- 100 000€ TTC au-delà.

- TERRAINS

- 10% TTC sur le prix de vente à la charge du vendeur

Des honoraires forfaitaires pourront être appliqués d'un commun accord entre le vendeur et l'agence immobilière dans le cas d'une organisation ou d'un aménagement de propriétés bâties ou non bâties.

- FONDS DE COMMERCE

- 10% TTC à la charge du vendeur
ou
- 8 % TTC à la charge du vendeur + 3% à la charge de l'acquéreur.

- AVIS DE VALEUR

- 150€ HT soit 180€ TTC

BARÈME « LOCATION » APPLIQUÉ

Les honoraires sont partagés de moitié entre le bailleur et le locataire, article 5 de la loi n°86-1920 du 23 Décembre 1986, modifiée conformément à la loi 2014-366 du 3 Mars 2014 dite Loi ALUR entrée en application le 27 Mars 2014.

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail : 10€ TTC du m².
- État des lieux : 3€ TTC du m².

En cas de délégation de mandat, les honoraires de l'agence sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une facture est obligatoire.

Mis à jour le 14 mars 2023.

IMMOBILIERE DU PONT DE L'ETOILE - 15 RN Pont de l'Etoile - 13360 ROQUEVAIRE

Tél. 04.42.04.25.17 – Fax 04.42.04.13.84 - Email : immoetoile@orpi.com - www.orpi.com/immoetoile/

S.A.R.L au CAPITAL de 10 000 € - R.C. MARSEILLE 90 B 1654 – SIRET n° 379 259 427 00027 - APE 6831 Z

Carte professionnelle Transaction sur immeubles et Fonds de commerce n° CPI 1310 2016 000 004 171 délivrée par la CCI de Marseille - Caisse de garantie SOCAF - 26 Avenue de Suffren - 75015 PARIS